

## Demande de transfert d'un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles

**AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE, LISEZ L'INFORMATION AU VERSO**

<b>DÉTENTEUR ACTUEL</b>		<b>Numéros d'érablière et du permis actuel</b>	
<b>1</b>	<b>IDENTITÉ</b> _____ <small>NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)</small>		
<b>2</b>	À remplir s'il s'agit d'un groupe de personnes, d'une association ou d'une personne morale.		
<b>REPRÉSENTÉ(E) PAR :</b> _____			
		<small>NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT</small>	<small>FONCTION</small>
<b>3</b>	<b>ADRESSE</b> (détenteur ou représentant) _____ Code postal : _____		
<b>4</b>	<b>CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE</b>		
Les constructions érigées ou mises en place sur le terrain font-elles l'objet d'une hypothèque? <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</span>			
Si oui, veuillez indiquer le nom et l'adresse du créancier hypothécaire :			
<b>NOM</b> _____			
<b>ADRESSE</b> _____ Code postal : _____			
<b>5</b>	<b>RENONCEMENT DES DROITS DÉTENUS DANS LE PERMIS D'INTERVENTION POUR LA CULTURE ET L'EXPLOITATION D'UNE ÉRABLIÈRE À DES FINS ACÉRICOLLES</b>		
Je veux mettre fin à mon permis n° _____ pour l'érablière située sur une partie du (des) lot(s) __, du(des) rang ____, du canton _____, d'une superficie de ____ hectares et d'une capacité d'entailage de ____ entailles. <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</span>			
<b>Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :</b>			
1 – Les installations, les bâtiments principaux et accessoires et les équipements présents sur les lieux ont été dûment vendus au nouvel acquéreur à la date de la signature du présent document. <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</span>			
2 - Existe-t-il sur le terrain un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000 \$? <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</span>			
3 - Le bâtiment a-t-il été vendu lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire? <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</span>			
4 - Le transfert du permis est-il demandé en faveur de votre conjoint de droit ou de fait, de votre père, de votre mère, de votre frère, de votre sœur ou de votre enfant? <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</span>			
5 - Le transfert du permis est-il demandé à la suite du décès du détenteur actuel? <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</span>			
<b>6</b>	<b>DÉCLARATION(S)</b>		
Je déclare ou nous déclarons avoir pris connaissance de nos engagements et de l'information au verso du formulaire ainsi qu'avoir fourni les renseignements exacts et je demande ou nous demandons la MRC des Laurentides de procéder au transfert des droits détenus dans le permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en faveur du nouvel acquéreur.			
_____		_____	
<small>SIGNATURE</small>	<small>Année Mois Jour</small>	<small>SIGNATURE</small>	<small>Année Mois Jour</small>
_____		_____	
<small>SIGNATURE</small>	<small>Année Mois Jour</small>	<small>SIGNATURE</small>	<small>Année Mois Jour</small>
<b>NOUVEAU DÉTENTEUR</b>			
<b>1</b>	<b>IDENTITÉ</b> _____ <small>NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)</small>		
<b>2</b>	À remplir s'il s'agit d'une personne morale.		
<b>REPRÉSENTÉ(E) PAR :</b> _____			
		<small>NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT</small>	<small>FONCTION</small>
<b>3</b>	<b>ADRESSE</b> (Nouvel acquéreur ou représentant) _____ Code postal : _____		
<b>4</b>	<b>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE</b> (Nouvel acquéreur ou représentant)	Résidence : _____ Autre : _____	<b>COURRIEL :</b> _____ @ _____
<b>5</b>	<b>DÉCLARATION</b>		
Je déclare avoir pris connaissance de l'information au verso du formulaire et je demande la MRC des Laurentides de me délivrer un nouveau permis selon les conditions en vigueur, pour le même terrain qui sera utilisé aux mêmes fins.			
_____		_____	
<small>SIGNATURE</small>	<small>Année Mois Jour</small>	<small>SIGNATURE</small>	<small>Année Mois Jour</small>

## Informations

1. Les renseignements personnels sont recueillis aux fins d'application des lois, des règlements et des programmes sous l'autorité de la MRC des Laurentides et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
2. Le détenteur d'un permis pour un terrain sous permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles peut demander de procéder au transfert de ses droits accordés par le permis au profit d'un nouvel acquéreur.
3. Le vendeur et l'acheteur sont responsables de la transaction qui concerne les bâtiments et les améliorations; par conséquent ce formulaire ne peut servir de contrat de vente. S'ils le jugent nécessaire, le vendeur et l'acheteur peuvent consulter un notaire ou un avocat du secteur privé.
4. Tout montant dû doit être acquitté avant de procéder au transfert du permis. Il appartient au détenteur initial de régler toute créance due à la MRC des Laurentides avant que le transfert ne soit complété. Toutefois, s'il le désire, le nouvel acquéreur peut régler la créance du détenteur initial de façon à pouvoir bénéficier du permis faisant l'objet du transfert.
5. Il revient au détenteur initial et au nouvel acquéreur de faire entre eux les répartitions relatives au montant non couru mais acquitté par le détenteur initial. La MRC des Laurentides n'effectuera aucun remboursement au détenteur initial et il portera au crédit du nouvel acquéreur, à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau permis, toute portion d'un montant non couru acquitté par le détenteur initial.
6. À la suite du transfert, le permis avec le détenteur initial sera annulé et un nouveau permis sera émis au nouvel acquéreur. Le nouveau permis sera délivré selon les conditions en vigueur au moment de son attribution.
7. Le nouveau permis sera délivré à une seule personne physique ou à une seule personne morale qui est incorporée. Dans le cas d'un groupe d'individus, un représentant doit être nommé et le permis sera délivré à son nom. Il revient aux membres du groupe de prendre entente entre eux.
8. Les frais du permis sont établis en vertu du Règlement applicable, faisant partie intégrante de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Par conséquent, le taux unitaire applicable au titulaire d'un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles est défini en regard de la zone de tarification forestière où se situe l'érablière.
9. Le formulaire rempli et signé par le détenteur actuel et le nouvel acquéreur doit être retourné à l'endroit suivant avec l'acquittement des frais applicables reliés à l'analyse de cette demande. Ces frais sont non remboursables. L'unité de gestion procédera à l'analyse seulement après acquittement des frais.

MRC des Laurentides  
1255 chemin des Lacs  
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2  
Téléphone : (819) 425-5555  
Télécopieur : (819) 688-6590  
Site Internet : [www.mrclaurentides.qc.ca](http://www.mrclaurentides.qc.ca)